

M. Thompson n'arriva pas à Ottawa dépourvu de l'expérience qui rend un homme propre à remplir une haute position. Il avait supporté le poids et la chaleur des rudes travaux du journalisme, des cours de justice, de l'arène politique, de la législature et de la magistrature. On raconte que, lorsque sir John Macdonald lui confia le portefeuille qu'il a encore, plusieurs députés conservateurs allèrent à Earnscliff pour exprimer leur mécontentement. Le premier ministre, ayant écouté leurs plaintes, leur répondit, avec ce fatidique mouvement de tête que ne sauraient oublier ceux qui l'ont vu : "Messieurs, attendez six mois pour former votre opinion du nouveau ministre de la justice. Puis vous viendrez me voir, si vous voulez, et vous me direz si je me suis trompé." Les six mois écoulés, pas une voix ne s'éleva dans les rangs ministériels pour nier l'éclatante supériorité du nouveau ministre, et, de leur côté, les chefs de l'opposition avaient appris qu'il était leur maître dans la lutte parlementaire.

On dit souvent de sir John qu'il parle comme un juge. Ceci est vrai à l'égard de sa manière d'exposer les questions devant la chambre.

Mais s'il est passé du banc judiciaire au parlement, il n'y est pas venu simplement appliquer aux questions politiques les règles absolues de la métaphysique. De fait, ce n'est pas pour la métaphysique qu'il semble avoir plus d'aptitude ; il se distingue plutôt par un grand bon sens et par une vive perception des nécessités pratiques. Ce n'est pas un orateur ; mais un discours de lui est toujours un événement au parlement, car on est sûr d'y voir briller son merveilleux talent d'induction, faculté rare et qui doit servir à autre chose qu'à soutenir les attaques et les ripostes qui s'échangent et se croisent dans la chambre. Dans ces occasions, sa parole augmente par degrés d'étendue et de force, et sa voix, qui est toujours sonore, pleine et modulée, devient, par moments, harmonieuse et profonde.

Le ministre de la justice doit son titre de chevalier aux services qu'il a rendus à la couronne durant les négociations qui amenèrent le traité Chamberlain-Bayard concernant les pêcheries, en 1887. Avec sir Charles Tupper, il alla à Washington en qualité d'aviseur légal des plénipotentiaires britanniques, et ce fut lui qui rédigea leur mémoire. Les rapports volumineux qu'il avait auparavant préparés, touchant les différentes questions de droit international qu'on avait soulevées au sujet des pêcheries de l'Atlantique, avaient déjà mérité les éloges du gouvernement impérial. Pour reconnaître ses services en cette circonstance, Sa Majesté lui envoya, au mois d'août, 1888, la croix de l'ordre de Saint-Michel-et-Saint-George. Ajoutons qu'il avait été nommé conseil de la Reine en 1879, et qu'il fut admis au barreau d'Ottawa en 1890.

Nous ignorons ce que l'avenir nous réserve ; mais, quoi qu'il arrive, sir John Thompson jouera certainement un rôle important dans la direction des affaires et exercera une grande influence sur les destinées du pays. Les Canadiens savent que, s'il survient une crise politique, il ne fera rien pour des motifs d'intérêt personnel, mais qu'il parlera et agira sincèrement. Ils savent aussi que cette sincérité ne sera pas l'effet des besoins du moment, mais sera fondée sur la conviction que les affaires de la puissance doivent être administrées d'après des principes bien arrêtés, et que le peuple a droit de juger le gouver-

nement, qui doit son existence au consentement du peuple.

Voici comment Le Courrier des États-Unis apprécie le grand débat sur le scandale de Panama :

"Dans les cinq parties du monde, partout où se publie un journal, partout où pénètre le télégraphe, on saura que les plus graves accusations ont été portées contre certains membres d'une assemblée française ; on saura également que ces accusations ont paru assez vraisemblables pour que cette assemblée ait ordonné à l'unanimité une enquête parlementaire ; on saura enfin que, par une singulière ironie du sort, c'est aux hommes les moins estimables de la chambre, aux députés boulangistes, qu'on a permis de se poser en justiciers. Ces aventuriers de la politique n'ont jamais pardonné à la République et aux républicains d'avoir fait manquer leur coup en écrasant Boulanger et le boulangisme : ils se vengent aujourd'hui à leur manière en essayant de couvrir de boue ceux qui gouvernent la France."

Après Ottawa, Québec. Deux nouveaux gouvernements en deux semaines ! Il y a tout un monde de commentaires à faire à ce sujet. Les opinions sont divisées sur la valeur des deux cabinets : elles sont unanimes sur le fait que les deux premiers ministres sont des hommes d'une honorabilité absolue, d'un talent supérieur et d'un prestige incontestable.

Je salue avec une profonde satisfaction l'arrivée de M. Taillon au pouvoir. Pas un homme n'a eu, à la fois, tant de titres au premier poste et plus de désintéressement chaque fois qu'il aurait pu y arriver. Pas un homme ne réunit à un plus haut degré les grandes qualités de l'esprit et du cœur qui sont si nécessaires à un chef de parti pour se faire un entourage dévoué et intelligent.

M. Taillon n'a pas fait de changement dans le personnel du cabinet. Il n'eût pas formé son gouvernement tel qu'il est ; mais il n'a pas cru devoir y rien changer, du moment que ce gouvernement a été accepté par le peuple. Cela ne veut pas dire que ça durera toujours ainsi. Dans toute mariage politique, il y a le divorce.

M. Taillon était à peine appelé à former un cabinet, il n'avait pas encore accepté la tâche, que Le Canadien publiait les lignes suivantes :

"Nous n'avons pas le désir de faire au nouveau premier ministre une opposition factieuse. Seulement, notre devoir est d'exiger qu'il nous fasse connaître clairement sa politique.

"Que fera-t-il au sujet des taxes contre lesquelles la population entière proteste ?

"Quelles économies entend-il réaliser ?

"Qu'a-t-il à dire au sujet du conseil législatif ?

"La province attend des réponses catégoriques à ces questions."

Ces questions seront opportunes dans quelque temps d'ici. C'est pour cela que j'en prends note.

Si M. Taillon eût décliné l'honneur de devenir premier ministre, l'honorable M. Flynn aurait probablement été appelé. C'est un homme d'une très grande habileté ; il est parfaitement au courant de l'organisation départementale à Québec, excellent parlementaire, et il a su s'entourer du respect de ceux qui ont été à même de le connaître. Peu d'hommes peuvent rivaliser avec lui en chambre, comme *debater* et tacticien.